

COMPTE-RENDU DU CTL DU 19/05/2016

A l'ordre du jour, la DRFiP a présenté **la mise en place du Pôle de Traitement des Déclarations Rectificatives (PTDR)**. Solidaires Finances Publiques, qui revendique le renforcement du contrôle fiscal, a dénoncé dès sa déclaration liminaire le traitement de faveur accordés aux tricheurs repentis qui met à mal l'équité fiscale. L'Etat prend des gants avec ces gros poissons alors qu'il n'est pas aussi leste avec le commun des contribuables pour la stricte application des majorations et pénalités de retard.

Ce service provisoire à compétence nationale (antenne du Service de TDR, basé à Paris) devrait être mis en place au 1er juin prochain, pour une durée estimée à 18 mois. Le recouvrement sera assuré par le SIE de Lille Nord.

Un appel à candidature est fait, mais la Direction, qui n'a aucun doute sur le nombre de postulants, n'a prévu aucun « plan B ».

Les 10 candidats retenus bénéficieront d'une formation expresse de 2 à 4 jours (selon leur fonction). Une telle durée ne sera adaptée qu'à des candidats ayant le profil contrôle fiscal.

Le STDR devra traiter un stock de 2 500 dossiers, ce qui représente une durée moyenne d'1 dossier par agent en 1 journée et demi. Pour Solidaires Finances Publiques, cette cadence ne permettra pas d'examiner correctement les pièces justificatives des 10 dernières années, ni d'appréhender l'ensemble de la situation fiscale des intéressés afin de programmer les contrôles adéquats.

Les élus de Solidaires FP ont voté contre ce projet.

Sur **le bilan 2015 de la notation**, la Direction n'a pas communiqué sur les bonifications non distribuées et reversées à la Direction Générale. Les bonifications non distribuées, c'est de l'argent qui appartient aux fonctionnaires et il ne doit pas y avoir d'effets d'aubaine pour l'Etat sur le dos de son personnel. Selon le président, la DRFiP récupère en N les retours non distribués et reversés à la DG en N-1.

Le recours hiérarchique, que nous combattons au profit des CAP locales, a été défendu par le Directeur qui justifie son utilité parce que nous appellerons le fait du prince.

Conjointement à d'autres organisations syndicales, nous avons demandé à avoir communication de la répartition des bonifications sur les critères de temps partiel et de distribution hommes/femmes. D'après le Directeur, le logiciel ne permet pas l'extraction de ces données, mais il s'est engagé à relayer notre demande auprès de la DG quant à la répartition par sexe. En revanche, il estime que le temps partiel ne peut pas faire l'objet de discrimination. Nous ne partageons pas cet avis.

Sur la poursuite de **la mise en place des caisses uniques** dans les CFP de [...] – épisode 2, Solidaires Finances Publiques a dénoncé la généralisation du dispositif afin d'inciter fortement le

public à s'orienter vers le paiement dématérialisé. Ce ne sera pas une simplification pour l'utilisateur qui va se faire balader de service en service.

Les caisses uniques sont l'extension des caisses conjointes, mises en place depuis plusieurs années, étendues aux SIE et au SPF. La DRFiP a expliqué vouloir ainsi supprimer la manipulation de numéraire, source de stress pour les caissiers de ces services. Nous avons rétorqué que cela sera source d'agacement pour les usagers, ce qui constituera un stress bien supérieur pour les collègues. Sur ce sujet, les élus de Solidaires FP ont voté contre.

Sur **la modification des horaires d'ouverture du CFP d'Hazebrouck**, la Direction avance la plage d'ouverture de 15 minutes l'après-midi.

Faute de garantie sur la consultation effective de l'ensemble des agents, les élus de Solidaires Finances Publiques se sont abstenus.

Concernant **la présentation du tableau de bord de veille sociale de 2015** :

Le nombre de **fiches de signalements**, en baisse par rapport à 2014, ne traduit pas, selon nous, une amélioration des conditions de travail et d'accueil du public. Elle peut au contraire s'expliquer par une lassitude face à la répétition des incidents et à l'incertitude sur les suites données.

La Direction a avancé que le Parquet de Lille considère qu'une plainte déposée par l'administration n'est pas recevable : il appartient à l'agent de la déposer. Dans ce cas précis, un membre de la Direction accompagne l'agent dans ses démarches au commissariat et une assistance juridique lui est apportée. Les plaintes pour agression physique ont donné lieu à condamnation pénale.

Sauf circonstances particulières (par exemple démence), les fiches de signalements entraînent a minima une lettre de mise en garde de l'auteur de l'agression.

Nous rappelons une nouvelle fois l'importance de ces fiches de signalement (par ailleurs analysées par le CHSCT) qui doivent refléter la situation réelle des services. N'hésitez pas à les remplir à chaque incident car la DGFIP ne fonctionne que par les indicateurs !

Le nombre de **vacances d'emplois** est en augmentation : 84 vacances pour 55 prétendus surnombres, soit un différentiel de 29 chaises vides. Solidaires Finances Publiques a rappelé son exigence de l'arrêt des suppressions d'emplois et l'appel immédiat aux listes complémentaires disponibles.

En 2015, les **écrêtements de temps** se sont élevés à près de 33 000 heures à la DRFiP ! Cela s'explique en partie par le protocole du Centre d'Encaissement de Lille (CEL) qui permet aux heures écrêtées d'être recreditées. Cependant les écrêtements constatés dans d'autres services nous indiquent que les pics de charges ne sont pas l'apanage du CEL. Cela reflète les sous-effectifs chroniques générés par les suppressions d'emplois massives. Le Directeur Régional a rappelé qu'il ne demande à aucun agent de faire plus que ses heures et qu'un rappel aux chefs de services sera fait en ce sens. Les élus de Solidaires Finances Publiques ont demandé que les agents ne subissent aucune pression de ces mêmes chefs de services dans l'exercice de leurs missions.

En questions diverses, la Direction a enfin daigné nous présenter **la campagne IR**. Ce sujet fait habituellement l'objet d'un point consacré à l'ordre du jour avant le début de la campagne. La présentation en questions diverses, au lendemain du terme de la campagne, montre la considération de la Direction pour cette mission centrale de la DGFIP.

Pas de chamboulement législatif pour 2016.

La suppression de la Prime Pour l'Emploi (remplacée par la Prime d'Activité versée par la CAF) n'aurait pour l'instant pas généré de surfréquentation. La Direction a toutefois reconnu que les bénéficiaires de l'ex PPE pourraient affluer dans nos accueils lors de l'envoi des avis.

Autres nouveautés : l'obligation de télédéclarer (pour les RFR > 40 000 €) et de télépayer (IR > 10 000 €).

Enfin, la télédéclaration permet à l'utilisateur d'obtenir sitôt après un Avis de Situation Déclarative à l'IR (ASDIR). L'objectif principal est, pour les non-imposables, d'obtenir immédiatement un justificatif pour les divers organismes. Une communication appuyée aurait été réalisée auprès de ces organismes pour expliquer que l'ASDIR se substitue à l'avis de non-imposition.

Suite à notre demande lors d'un précédent CTL, les agents du SIP de Lille Ouest assurant **la permanence fiscale à la Mairie de Lambersart**, auront enfin un ordre de mission collectif pour les couvrir lors de leurs déplacements et assurer leurs remboursements de frais. La DRFiP doit rencontrer la municipalité pour proposer une ouverture de cette permanence uniquement sur rendez-vous.

Suite aux nombreuses remarques formulées par Solidaires Finances Publiques lors d'un précédent CTL sur l'application **E-Contact**, un groupe d'utilisateurs s'est réuni le 29 avril, associant des collègues des divers services pour établir des fiches de procédure. Une visite du CPS devrait permettre de régler les problématiques particulières en concertation avec les agents.

Nous en savons un peu plus sur les **Centres De Contact (CDC)**. En effet, le CDC qui doit s'installer sur Lille pour octobre 2016 aura la DRFiP Nord dans ses compétences géographiques. Une partie des agents du Centre Impôts Service, auquel il sera adossé, y sera affectée. Son fonctionnement sera présenté aux différents chefs de services début juin.

Dans le cadre de la mise en place de l'accueil sur rendez-vous, le Directeur a néanmoins affirmé que l'accueil physique habituel sera conservé.

Une présentation du CDC en CTL devrait se faire en juillet.

Enfin, la DRFiP envisage l'implantation de nouveaux services à la **Cité Administrative**. Une réflexion sur l'occupation des espaces est en cours avec toutes les administrations.

